



HAL
open science

Pour les classes populaires, le syndicalisme est-il encore un vecteur efficace de politisation à gauche ?

Jérôme Pélisse

► **To cite this version:**

Jérôme Pélisse. Pour les classes populaires, le syndicalisme est-il encore un vecteur efficace de politisation à gauche ?. *Germinal*, 2021, 3. hal-03859741

HAL Id: hal-03859741

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03859741>

Submitted on 18 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pour les classes populaires, le syndicalisme est-il encore un vecteur efficace de politisation à gauche ?

Jérôme Pélisse

Version auteur acceptée

Publié dans **Revue Germinal n°3, 2021**

Incarnation du mouvement ouvrier né au 19^{ième} siècle, le syndicalisme a constitué une forme centrale d'organisation des classes populaires tout au long du 20^{ième} siècle en France et en Europe. Affaiblis par un déclin des adhésions particulièrement prononcé en France depuis une quarantaine d'années, dans un contexte de profondes transformations du travail, des relations professionnelles et du droit du travail, les syndicats tentent de réinventer leur place. Défendre les droits des travailleurs et travailleuses, notamment ceux de première et de seconde ligne particulièrement exposés depuis le printemps 2020 demeure toujours un enjeu central, entre contestation et négociation, pour imaginer une politique économique et sociale émancipatrice de gauche et faire face à la progression des idées d'extrême droite.

Syndicalisme, droit du travail et classe ouvrière

La forme syndicale, légalisée en France en 1884 seulement – bien après l'Angleterre ou l'Allemagne –, hérite d'une double origine. Elle s'inscrit dans la filiation des corporations défendant les intérêts de leurs membres, par qui se négociaient aussi bien le prix que les conditions du travail ou les qualifications jugées nécessaires pour l'exercer. Elle participe aussi du mouvement ouvrier cherchant à organiser les prolétaires, ces travailleurs qui n'ont que leur bras, voir leur peau, laquelle, portée au marché, ne saurait être que tannée, pour reprendre une célèbre image de Karl Marx. Dans cette perspective, au-delà de la défense de tel ou tel groupe, il s'agit de peser sur les rapports sociaux de production et participer à la transformation du système économique, par la réforme ou la révolution. Les syndicats créés sur cette base se fédèrent progressivement à partir de métiers et d'activités mais aussi de territoires (via les bourses du travail qui essaient à la fin du 19^{ième} siècle), au sein de confédérations, fédérations professionnelles, unions territoriales et sections syndicales d'entreprise. A différentes échelles de production des règles (entreprises, branches, au niveau national, européen, voire international), les militants syndicaux et leurs organisations pèsent pour que s'établissent des règles et un Code du travail protégeant la partie faible du contrat à partir duquel s'édifie le salariat. Les débats font en effet rage entre les années 1880 et les années 1930, alors que se constitue un corpus de règles innovantes, ancrées dans le droit civil des contrats mais rompant avec la fiction de l'égalité des parties qui ne saurait rendre compte de la relation, structurellement asymétrique, entre employeur et travailleur (Didry, 2016). La loi protège ainsi la partie faible au contrat (le salarié) et limite les pouvoirs patronaux, la négociation collective entre représentants de chacune des parties visant à égaliser les rapports de force, améliorer et ajuster les règles aux secteurs d'activité (Supiot, 1994). Même si le mouvement ouvrier a pu se méfier du droit du travail, qui légalise et légitime aussi ces pouvoirs patronaux, il s'était d'ailleurs aussi pour une part structurée en amont de l'édification de ce droit par sa quête de justice et son engagement dans une institution judiciaire elle aussi originale, les conseils de prud'hommes. Instaurés dès 1806 et reposant sur l'élection paritaire de juges ouvriers et employeurs à partir de 1848, les prud'hommes sont néanmoins aujourd'hui souvent contournées par des pratiques patronales (transaction, ruptures conventionnelles) et des réformes qui en ont limité l'accès et l'intérêt pour de nombreux salariés (Serverin, 2019).

Le rôle des syndicats à l'échelle des collectifs de travail a également été essentiel à travers l'élection de représentants, la diffusion de pratiques – dont, au premier chef, la grève - et l'investissement dans diverses instances représentatives (délégués du personnel, Comités d'entreprise, Comités d'hygiène et de sécurité au travail, sections syndicales d'entreprise). En leur sein, des représentants revendiquent, mobilisent des ressources institutionnelles, mettent en débat les décisions des directions, demandent des comptes et le respect des droits, en parallèle à un système paritaire où, à d'autres niveaux, sont gérés l'assurance chômage et de nombreux autres dispositifs de protection sociale. Le syndicat constitue dès lors un corps intermédiaire et un support de politisation, un outil de collectivisation et de défense des intérêts, en particulier de ceux qui ne possèdent pas ou peu de qualifications. Les organisations syndicales sont aussi des instances de formation et de socialisation, en particulier pour les travailleurs et travailleuses des classes populaires souvent sortis tôt du système scolaire. L'éducation populaire qu'elles abritent et les rapports de force qu'elles autorisent permettent tout particulièrement à ces salariés de peser sur les règles et les droits qui cadrent de larges pans de leur existence – droit du travail dans ses différentes dimensions (rémunérations, temps et conditions de travail, etc.), mais aussi en matière d'assurance en cas de maladie, de chômage, de retraite.

L'implantation du syndicalisme est toutefois inégale au sein des classes populaires : les femmes mais aussi les journaliers et les manœuvres ou les immigrés, surtout dans certains secteurs comme l'agriculture, en resteront longtemps éloignés. A contrario, dans d'autres secteurs comme l'industrie, qui emploie aussi de nombreux travailleurs migrants et peu qualifiés, l'activité et le possible engagement syndical constitueront des modes fréquents d'intégration. Aujourd'hui, cohabitent ainsi toujours des déserts et des bastions syndicaux (même si les premiers se sont étendus et les seconds réduits) et certaines populations centrales au sein des classes populaires restent à l'écart du syndicalisme, comme les jeunes, les précaires, les chômeurs ou les travailleurs et travailleuses de certains secteurs (commerce, bâtiment, restauration par exemples). C'est aussi que le syndicalisme français, à la différence de nombre de ses cousins européens, est un syndicalisme de militants plus que d'adhérents, sauf périodes exceptionnelles qui voient des afflux d'adhésions (1936 ; 1945-1947 ; 1968 et les années qui suivent) souvent de courte durée. Aussi, si certaines fractions qualifiées des classes populaires développent des identités professionnelles fortes grâce à la forme syndicale (comme les mineurs, les sidérurgistes, les cheminots, les dockers), d'autres restent largement à l'écart du syndicalisme.

Depuis les années 1980, des relations grippées ?

Depuis une quarantaine d'années, les transformations se sont accélérées. De la classe ouvrière, catégorie analytique qui unifiait des situations très diverses mais traduisait un projet politique que portait notamment le Parti Communiste Français, on est passé à l'appellation de classes populaires (Renahy et al., 2015). Les chercheurs en décrivent l'hétérogénéité mais aussi ce qui les réunit, en particulier dans le travail et l'emploi : subordination, précarité, pénibilités, faibles rémunérations, expositions et risques accrus qui pèsent sur la santé, carrières professionnelles discontinues et sans progressions. Les conditions de travail qui avaient tendance à s'améliorer se dégradent depuis le milieu des années 1980 pour une partie des emplois peu ou non qualifiés, dont la pénibilité physique ne recule plus et qui sont touchés par des exigences accrues et une intensification du travail aux effets parfois délétères. Dans le même temps, les années 1980 et 1990 apparaissent comme celles du grand déclin syndical, en nombre d'adhérents comme en capacité de mobilisation. Les illusions perdues, notamment après le tournant de la rigueur de 1983, coïncident avec la persistance d'un chômage de masse et le développement de statuts

précaires, de profondes réorganisations du travail et l'accroissement des logiques de concurrence. Le tissu productif se polarise, entre grandes entreprises se recentrant sur leurs cœurs de métiers et employant des salariés qualifiés, et petites ou moyennes entreprises souvent dépendantes et sous-traitantes. Or les organisations syndicales sont bien moins présentes dans ces univers professionnels, où les ouvriers et les employés sont en proportion plus nombreux et le droit du travail bien moins respecté. Ce dernier évolue également : d'une logique d'ordre public social régie par le principe de faveur (qui fait qu'un contrat de travail ne peut être que plus favorable aux salariés qu'un accord d'entreprise, lui-même plus favorable qu'une convention collective et que la loi), il se trouve progressivement miné par une logique dérogatoire qui, sous couvert d'un développement de la négociation collective de plus en plus décentralisée au niveau des entreprises, en transforme la logique. La plupart des lois adoptées en matière d'emploi et de travail depuis les années 1980 ouvrent, sinon imposent de plus en plus des négociations qui deviennent des marchandages de droits, où s'échangent souvent des promesses de maintien d'emplois loin d'être toujours tenues contre des reculs immédiats en termes de flexibilité des horaires et des temps de travail ou de gel des hausses de rémunération.

Les organisations syndicales, de leur côté, peinent à continuer à défendre les intérêts des classes populaires : particulièrement divisés et fragmentés en France, les syndicats connaissent un turn over élevé et ses militants vieillissent, ossifiant des structures qui se bureaucratisent en partie et surtout se polarisent de plus en plus. Entre un pôle contestataire continuant à théoriser et défendre des intérêts de classe en privilégiant la lutte et le rapport de force (Béroud et Martin, 2021), et un pôle réformiste, qui mise sur la négociation collective et l'expertise, adepte des petits pas et d'une extension des droits issue de compromis, les organisations syndicales apparaissent souvent impuissantes. Certes, depuis vingt ans, des mobilisations interprofessionnelles passant par des importantes manifestations ou des blocages partiels de l'économie, ont bien scandé l'actualité sociale. Mais à l'exception du projet avorté de création d'un contrat jeune en 2006, ces luttes n'ont pas débouché sur des victoires et les organisations syndicales n'ont pu que constater l'approfondissement de réformes touchant souvent durement les salariés des classes populaires (retraites en 2010 et 2019 ; licenciements en 2008 et 2013 ; temps de travail en 2016 ; Code du travail et représentation du personnel en 2017). Les catégories populaires sont dans le même temps de moins en moins représentées au Parlement – en 2017, aucun ouvrier ne siège à l'Assemblée nationale et seuls 4,7% des députés sont employés. Au sein des syndicats, l'écart entre représentés et représentants, entre salariés stables et qualifiés souvent issus de grandes entreprises qui constituent une part importante des syndiqués, et précaires, salariés de petites entreprises ou exclus des marchés du travail, s'accroît, dans des contextes de professionnalisation et de technicisation accrues des relations professionnelles. Les thèses parfois sommaires opposant les insiders dont les syndicats se soucieraient de l'intérêt, et les exclus du marché du travail qu'ils délaisseraient ont néanmoins peu de validité empirique : depuis longtemps la CGT tente d'organiser les chômeurs et pèse pour titulariser les précaires, tandis que la CFDT se soucie des saisonniers en organisant chaque année des campagnes d'information et réclame l'extension de droits sociaux qui comptent pour les salariés des classes populaires (mutuelle, droits à la formation, etc.). Toutefois, le syndicalisme n'apparaît plus comme une référence centrale dans bon nombre d'univers professionnels propres aux classes populaires.

Entre regain et reflux : les enjeux actuels

Si certaines organisations syndicales sont davantage investies par des salariés diplômés – dans un contexte de hausse du niveau d'études –, promouvant des militants et des représentants dont la distance avec les classes populaires a pu s'accroître, et si le vote d'extrême-droite progresse

quasi continument parmi les ouvriers et les employés depuis plus de vingt ans, on ne peut pas parler de divorce entre syndicats et classes populaires. Les évolutions sont en réalité contrastées selon les secteurs d'activité. La décennie 2000 est ainsi celle d'un retour de la critique et des mouvements sociaux, que le conflit inattendu de 1995 avait annoncé, et dans lequel certaines fractions des classes populaires s'étaient fortement investies comme les cheminots ou les catégories C de la fonction publique territoriale ou hospitalière. A la fin des années 1990, la chute des effectifs syndicaux s'enraye, et la réduction légale du temps de travail initiée en 1998-2000, enjeu de nombreuses négociations dans les entreprises, et, souvent, de conflits plus ou moins ouverts, a été un moment de politisation qui a concerné les classes populaires et revitalisé le syndicalisme de proximité. Bien qu'elles aient été loin d'être toujours gagnantes avec les 35h qui se sont accompagnées de gel ou de modération des salaires et d'une flexibilisation accrue du temps de travail (Pélisse, 2008), les classes laborieuses ont profité des créations d'emploi du début de la décennie, et, pour une part, réinvesti les organisations syndicales. La revitalisation des luttes quotidiennes sur les salaires, le temps de travail, les conditions de travail dans les entreprises, au sein desquelles des militants syndicaux jouent toujours un rôle actif, est manifeste dans cette décennie (Béroud et al., 2008).

Ce regain semble toutefois marquer le pas dans les années 2010. La crise économique de 2008 accélère la désindustrialisation, avant que ne se numérisent, sinon se platformisent, certaines activités (chauffeurs, livreurs, ouvriers de la logistique, employés administratifs...). Ces emplois passent souvent par des statuts précaires (CDD, intérim, auto-entrepreneur, temps partiels), qui touchent surtout les jeunes et les salariés peu ou non qualifiés. Cette décennie est aussi marquée par un recul de la participation des salariés au vote et aux conflits collectifs sur les lieux de travail (Blavier et al., 2020), accroissant la polarisation entre entreprises et au sein du salariat. Pour autant certains bastions syndicaux résistent et certaines fractions, y compris parmi les plus dominées des classes populaires, se syndiquent et entrent même davantage en conflits lors de luttes locales, comme dans le cas du nettoyage (la victoire des femmes de chambre de l'hôtel Ibis des Batignolles après 22 mois de lutte en avril 2021 en est un symbole) mais aussi dans la logistique, les transports, la sécurité, la santé et le médico-social (Blavier et al., *ibid*). Et si certains syndicats s'organisent de plus en plus à une échelle départementale ou régionale, privilégiant expertise et compétences pour négocier, d'autres comme les Unions locales de la CGT tentent toujours d'incarner un espace de politisation pour des caissières, employés de rayon, femmes de ménage, aide-soignantes ou ouvriers non-qualifiés. Participant à l'élaboration d'un sens pratique de résistance face à l'employeur que traduit le refus de « se laisser faire », les syndicalistes de ces structures locales contribuent au maintien d'une idéologie militante en milieu populaire qui ne se décline pas tant dans des discours explicitement politiques que dans des styles et des principaux moraux mobilisables pour se défendre au travail (Berthonneau, 2020).

Conclusion. Une digue contre l'extrême droite ?

Au final, les relations entre le mouvement syndical et les classes populaires ne sont pas univoques. Certaines de ses fractions en restent très éloignés, comme le mouvement des Gilets Jaunes en 2018-2019 l'a rappelé, montrant qu'une lutte aussi importante, reposant sur certains segments des classes populaires, pouvait se construire sans – et même pour une part contre, au moins dans un premier temps – les syndicats. Pourtant, certains militants ont investi les ronds-points et contribué à politiser un mouvement composite, initialement marqué à droite (anti-taxes) mais dont les demandes ont en partie évolué vers la gauche (pouvoir d'achat, demande de démocratie) (Giraudon et al., 2021). Il reste que le vote d'extrême-droite progresse continûment au sein des classes populaires depuis vingt ans, les syndicats constituant en la matière des organisations et des arènes qui bannissent ses valeurs, proposant une digue

cependant de plus en plus fragilisée. Les réformes de 2017 fusionnant les différents mandats en entreprise (délégué du personnel, élue au comité d'entreprise, etc.) sont de ce point de vue une attaque directe du syndicalisme en diminuant les supports d'engagements institutionnels et matériels qu'il constitue sur les lieux de travail. Si les syndicats restent aujourd'hui des organisations (qui fabriquent des militants, structurées par des héritages historiques et lieux de débats et d'orientations stratégiques) et des vecteurs de politisation (par les formations qu'ils assurent, les controverses qu'ils suscitent et les positions qu'ils défendent), ils apparaissent aujourd'hui en danger. Ils sont pourtant essentiels pour les classes populaires, qui en constituent la majorité des adhérents et des militants, du moins de certaines organisations comme la CGT dont 26% des adhérents sont ouvriers et 50% employés. Certes, les syndicats ne sont pas investis que par des travailleurs et travailleuses « du bas de l'échelle » et même à la CGT, le discours embrasse l'ensemble du salariat et la défense des services publics sans qu'aucune mise en mot ne contribue à faire exister les représentations, sinon défendre les intérêts spécifiques des classes populaires en tant que telles (Bérout, 2019). Les syndicats ont d'ailleurs du mal à se saisir de la question des discriminations raciales qui touchent pourtant particulièrement les membres des classes populaires. L'institutionnalisation et la professionnalisation les guettent également, comme y poussent les réformes qui cherchent à transformer les élus et les militants en intermédiaires « experts du social » susceptible de renforcer les processus de délégation. Pour autant, quelles que soient leurs orientations, « réformistes » ou « contestataires », les syndicats continuent à être des vecteurs de politisation de gauche pour les classes populaires, même si certaines fractions ne les ont jamais fréquentés, d'autres s'en sont détournés, d'autres encore n'ayant tout simplement pas la possibilité de les rencontrer sur leurs lieux de travail, leurs quartiers ou leurs villages. Car si, en droit, il est aisé de créer une section syndicale sur les lieux de travail, la répression et les discriminations se poursuivent aussi dans nombre d'entreprises de manières plus ou moins brutales ou sophistiquées. Au final, les syndicats constituent toujours aujourd'hui – et peut-être plus qu'hier au vu des évolutions du droit du travail d'une part, et de la progression des votes et des valeurs d'extrême droite - des enjeux centraux pour la gauche et les classes populaires.

Référence

- Bérout S., Martin T. (2021), *En luttés ! Les possibles du syndicalisme de contestation*, Raisons d'agir.
- Bérout S. (2019), « Les classes populaires au travail : quelle représentation ? », *Savoir/Agir*, 49 (3), 65-72.
- Bérout S., Denis J.M., Desage G., Giraud B., Péliasse J., (2008), *La lutte continue ? Les conflits du travail dans la France contemporaine*, Editions Le Croquant.
- Berthonneau, C. (2020), « « Ne pas se laisser faire » : syndicalisme et politisation pratique de fractions basses des classes populaires », *Sociologie*, 11, 347-366.
- Blavier P., Haute T., Pénissat E., (2020) « Du vote professionnel à la grève : les inégalités de participation en entreprise », *Revue française de science politique*, 3(3-4), 443-467.
- Didry C. (2016), *L'institution du travail. Droit et salariat dans l'histoire*, La Dispute.
- Giraudon A., Cladera N., Reis H., Martin B. (2021), « Quatre syndicalistes et les « Gilets jaunes » », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], 18, mis en ligne le 01 mai 2021, consulté le 30 mai 2021
- Péliasse (2008), « Retour sur les 35 heures et ses ambivalences », *Savoir/Agir*, 3 (1), 21-30.
- Renahy, N., Siblot, Y., Cartier, M., Coutant, I. & Masclet, O. (2015), « De la sociologie de la classe ouvrière à la sociologie des classes populaires », *Savoir/Agir*, 4(4), 55-61.
- Serverin E. (2019), « Les affaires prud'homales dans la chaîne judiciaire de 2004 à 2018 », rapport avec et pour la Direction des affaires civiles et du sceau.
- Supiot A. (1994), *Critique du droit du travail*, PUF.